

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal Loos -
Haubourdin
Séance du 16 décembre 2022**

Délibération n°2022-12-16-01

Conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Excusés : 0
Absents : 2

Décision modificative n°2

Monsieur le Président expose ce qui suit:

En raison des réajustements comptables, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits.

Monsieur le Président propose d'abonder les comptes suivants :

En fonctionnement :

En dépense :

7391171-Ch 014 (Dégrèvement de TFBNB en faveur des jeunes agriculteurs) : 500 €

En recette :

73111-Ch 73 (Impôts directs locaux) : 500 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
CREDITE ET DEBITE les comptes concernés

Adoptée à l'unanimité

Date d'envoi et de réception en préfecture : 20/12/2022
Date de mise en ligne sur le site internet : 20/12/2022

Le Président
Pierre BEHARELLE